



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 19 septembre 2018

Protection des populations contre le risque de submersion marine à la Faute-sur-Mer: le préfet de la Vendée recourt au droit de dérogation pour autoriser des travaux dans le secteur des Vieilles Maisons

La quasi disparition d'un cordon de dunes d'une longueur de 1.3 km en moins d'un an, situé entre la mer et la lagune de la Belle Henriette, expose tout particulièrement le secteur dit des Vieilles Maisons sur la commune de la Faute sur Mer au risque de submersion marine lors des prochaines tempêtes hivernales.

Afin de permettre aux collectivités responsables de lancer rapidement les travaux nécessaires à la protection des populations sur ce secteur exposé du littoral, le préfet de la Vendée a décidé de s'appuyer sur le pouvoir expérimental de dérogation que lui confère le décret du Premier ministre du 29 décembre 2017 pour autoriser ces travaux permettront de prolonger la digue dite du Platin dans le secteur voisin des Vieilles Maisons.

Cette autorisation, signée le 19 septembre 2018, permettra d'engager rapidement ces travaux et d'éviter des délais de procédures devenus incompatibles avec l'aggravation de la situation des risques constatée ces derniers mois.

